

Abus contre les mineurs : deux poids deux mesures en Californie

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Cathophobie](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Scandale pédophile](#)

Date : 14 août 2013



Bill Donohue, président de la **Catholic League**, a fait hier un commentaire perspicace sur les deux poids deux mesures du législateur californien et de son projet de loi visant à augmenter le délai de prescription des crimes d'abus sexuels contre des mineurs mais, en fait, essentiellement contre l'Église catholique... Retour sur un sujet déjà abordé le [21 juillet](#) dernier.

Demain [donc aujourd'hui] le comité du Sénat [traitant du financement du budget] va de nouveau discuter de la question des délais de prescription des affaires impliquant des mineurs qui prétendent avoir été victimes d'abus sexuels. Le projet de loi SB 131 devrait autoriser toute personne qui avait 26 ans en 2002 et qui prétend avoir été agressée, à disposer d'un délai d'année supplémentaire pour porter plainte devant les tribunaux. Pour ceux qui sont soucieux de justice, ce projet de loi semble honnête. Mais il y a un petit problème : la plupart de ceux qui entreraient dans les critères fixés par le projet de loi, ne seront pas légalement autorisés à porter plainte. Comment cela se peut-il ? Parce que le projet de loi ne s'applique pas à tous ceux qui auront été abusés par des fonctionnaires publics, instituteurs, aides, conseillers et entraîneurs. Tant pis pour ces victimes – qui représentent l'écrasante majorité des cas.



Le but de ce scandaleux projet de loi est de flanquer un coup à l'Église catholique. En Californie, le législateur a déjà suspendu le délai légal de prescription aux établissements privés : il l'a fait dès 2003. Mais les instituteurs du secteur public n'y ont jamais été soumis. En d'autres mots, ce projet de loi n'est rien d'autre qu'une volonté rancunière de punir l'Église catholique (...).

Si le législateur californien veut vraiment combattre les abus sexuels sur les mineurs (et il le veut certainement), il doit alors a) ne faire aucune différence entre institutions publiques et privées ; b) se concentrer sur les affaires d'abus d'aujourd'hui. Faire moins que cela – fabriquer un statut privilégié pour certains, ou se concentrer sur le passé et pas sur le présent – c'est un exercice démagogique. Ce n'est pas cela gouverner.